

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	Et pendant ce temps, la Corée du Nord...
Union européenne..3	<i>Par Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS</i>
PAYS.....4	<p>L'avancée des programmes d'armes de destruction massive (ADM) en Corée du Nord et l'instabilité dans la péninsule coréenne sont passées au second plan de l'analyse et peut-être des préoccupations de la communauté internationale depuis plus d'un an. Le dernier événement qui a provoqué une vague de protestations et un regain d'intérêt tangible date du 12 février 2013 : Pyongyang procède alors à son troisième essai nucléaire d'une capacité estimée de 6 à 8 kilotonnes. Le Conseil de sécurité des Nations Unies le condamne le 7 mars (résolution 2094). Si l'on excepte quelques déclarations du Conseil de sécurité récentes, force est de constater que l'activité de la communauté internationale est maigre. Le même constat peut être fait s'agissant de l'Union Européenne et des Etats-Unis. Cet état de fait n'est pas surprenant. L'analyse en prend acte en cessant, ou peu s'en faut, de « produire ».</p> <p>D'abord, la crise nord-coréenne s'inscrit dans le temps long et le processus diplomatique qui doit conduire à sa résolution est interrompu : les Pourparlers à Six sont dans l'im-passe depuis la fin de l'année 2008 ; un accord américano-nord-coréen conclu le 29 février 2012 au titre duquel le régime nord-coréen accepte le principe d'un moratoire sur les essais de missiles longue portée, sur les essais nucléaires et sur l'activité au complexe nucléaire de Yongbyon tient à peine quelques jours. Nombre d'acteurs impliqués dans la gestion de cette crise souffrent d'une lassitude politiquement incorrecte à reconnaître : s'agissant des lancements de roquettes et de missiles par la Corée du Nord au printemps dernier, l'amiral américain Samuel Locklear ne déclare-t-il pas à l'Associated Press en juillet : « <i>you become somewhat numb [engourdi], you start to say, well, it's not so much a big deal.</i> »</p> <p>Ensuite, l'actualité de la sécurité internationale depuis 2013 s'agissant des ADM et au-delà s'est largement déplacée de l'Asie du Nord-Est au Moyen-Orient et à l'Europe de l'Est. Pêle-mêle, l'aggravation et l'élargissement de la guerre en Syrie, la poussée terroriste en Irak, le chaos libyen ou encore la crise en Ukraine depuis la fin de l'hiver 2013 – 2014 mobilisent les attentions et reportent les préoccupations occidentales aux portes de l'Europe ou sur le continent européen. Le débat sur l'OTAN se ravive. Dans le même temps, la négociation puis la mise en œuvre d'un accord intérimaire entre les E3 + 3 et l'Iran le 24 novembre 2013 concentrent l'activité diplomatique aussi bien qu'analytique.</p> <p>Il reste que le croisement et l'analyse des sources ouvertes suffisent à quelques passionnés de la question (à l'<i>Institute for Science and International Security</i>, sur l'excellent blog <i>38 North</i>, par exemple) pour affirmer que la crise sur la péninsule coréenne s'aggrave à mesure que les programmes nucléaire et missilier de Pyongyang avancent : accumulation de matière fissile, perspective de plusieurs nouveaux essais nucléaires, développement continu d'un ICBM KN-08, développement probable d'un missile de croisière sur la base du missile de fabrication russe KH-35, etc. La sanctuarisation du régime nord-coréen semble se consolider lentement mais sûrement quand l'agressivité dont il fait montre à l'égard de la Corée du Sud questionne désormais la retenue de cette dernière. Pour combien de temps ?</p>
Nucléaire.....4	
Vecteurs.....5	
Chimique.....6	
Biologique.....6	
CRISES & TRAFICS....7	
MISCELLANEEES.....7	
PUBLICATIONS.....8	
SEMINAIRES.....9	
Agenda.....9	

« La crise nord-coréenne s'inscrit dans le temps long et le processus diplomatique qui doit conduire à sa résolution est interrompu : les Pourparlers à Six sont dans l'impasse depuis la fin de l'année 2008 ; un accord américano-nord-coréen conclu le 29 février 2012 tient à peine quelques jours. »

MULTILATERAL

Le prochain exercice majeur d'inspection sur site de l'OTICE se tiendra en Jordanie : quels enjeux pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité ?

Considéré comme un des piliers du régime de non-prolifération nucléaire, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) interdit tout essai nucléaire ou tout autre type d'explosion nucléaire à des fins pacifiques ou militaires. Ouvert à signature en 1996, le TICE n'est pas entré en vigueur à l'heure actuelle. Pour ce faire, 8 des 44 Etats possédant une technologie nucléaire listée dans l'annexe II du Traité, à savoir la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les Etats-Unis, l'Inde, l'Iran, Israël, et le Pakistan doivent le ratifier. Depuis plus d'une décennie, la Commission préparatoire de l'Organisation du TICE (OTICE) veille à préparer son entrée en vigueur.



Siège de l'OTICE à Vienne

Le TICE possède un régime de vérification complet et unique afin de s'assurer qu'aucune explosion nucléaire ne passe inaperçue. Ce régime repose sur trois piliers: (1) le système de surveillance internationale (*International Monitoring System - IMS*) capable de détecter toute explosion suspecte à travers un réseau mondial de 337 installations utilisant une technologie sismique, hydroacoustique, infrasonique et radionucléide; (2) le centre de données (*International Data Center - IDC*) basé à Vienne et recevant l'ensemble des données collectées par l'*IMS*; (3) les inspections sur site (*On-site Inspection - OSI*) composées d'experts chargés de se rendre dans la région où l'explosion suspecte a eu lieu afin de procéder à des analyses scientifiques détaillées. Dès l'entrée en vigueur du Traité, chaque Etat partie sera en mesure de demander au Conseil exécutif de l'OTICE de se prononcer en faveur ou non de la tenue d'une *OSI* sur le territoire d'un autre Etat partie suspecté d'avoir procédé à un essai nucléaire. La demande d'inspection constituera le dernier recours et ne devra être autorisée qu'après un processus de clarification par lequel les Etats devront essayer de résoudre entre eux, ou par l'intermédiaire de l'OTICE, leurs différends sur une possible violation du Traité.

En raison de l'organisation nécessaire à la future mise en place de ces inspections, la Commission préparatoire a multiplié les initiatives afin que le régime d'*OSI* soit pleinement opérationnel dès l'entrée en vigueur du Traité. Ainsi, en septembre 2008, l'*Integrated Field Exercise*, ou *IFE08*, a permis pour la première fois de simuler une inspection. Cet exercice, qui s'est déroulé sur l'ancien site d'essais nucléaires soviétique de Semipalatinsk (Kazakhstan), a permis de mesurer l'état de préparation de l'OTICE dans l'organisation d'une *OSI*. Durant 5 semaines, près de 200 experts ont testé de manière intégrée les principaux éléments et étapes qui composent le régime d'inspection sur site. Dès le lendemain de l'*IFE08*, la Commission préparatoire a étudié le déroulement de l'exercice afin de tirer certaines leçons et fournir des recommandations relatives aux futurs travaux nécessaires à la préparation des *OSI*. Ainsi, dès juin 2010, tenant compte des observations effectuées deux ans plus tôt, l'OTICE a lancé un programme de formations pour les futurs inspecteurs. Ce programme a rassemblé environ 50 stagiaires possédant des expertises scientifiques diverses.

Après 4 années de formations et d'analyses du déroulement de l'*IFE08*, l'OTICE organisera en novembre 2014 son deuxième exercice sur site, ou *IFE14*, en Jordanie. Il permettra à une équipe d'inspection d'effectuer une recherche minutieuse dans une zone établie afin d'évaluer si oui ou non une explosion nucléaire a eu lieu. L'exercice sera basé sur un scénario techniquement réaliste mais fictif quant aux acteurs impliqués.

Etant donné les nombreuses difficultés relatives à la mise en œuvre d'une *OSI*, procéder à des simulations de cette nature est essentiel pour l'OTICE afin de tester les procédures techniques et logistiques. Tout d'abord, l'OTICE ne possède pas, à l'instar de l'AIEA, une équipe d'inspecteurs permanente. Quand une *OSI* sera décidée, elle devra en quelques jours, contacter des inspecteurs potentiels qui devront voyager des quatre coins du globe vers la zone d'inspection. L'OTICE devra également être en mesure d'acheminer vers cette zone environ 100 tonnes de matériel (i.e. capteurs, magnétomètres, instruments géophysiques, dispositifs de surveillance de rayonnement, système de détection de gaz nobles, etc.) qui devra être utilisable dès le premier jour de l'inspection. En plus d'assurer une bonne préparation logistique, les exercices *IFE* permettent à l'ensemble des acteurs d'une *OSI* d'avoir une bonne compréhension de leurs rôles et équipements mais aussi d'intégrer les connaissances acquises lors des formations. Enfin, l'organisation d'un tel exercice comporte une importante dimension politique. En effet, une simulation de cette nature permet de montrer aux Etats membres, mais surtout aux Etats devant encore ratifier le TICE, que le régime de vérification du Traité est un réel mécanisme opérationnel, pragmatique et complet qui permettra de détecter avec certitude toute explosion nucléaire.

Malgré les incertitudes qui entourent l'entrée en vigueur du Traité, l'OTICE poursuit ses efforts afin de sensibiliser la communauté internationale à son importance au sein du régime de non-prolifération nucléaire. A travers l'organisation de l'*IFE14*, la Commission préparatoire continue de s'assurer que le régime de vérification sera pleinement opérationnel. Mais son rôle ne s'arrête pas là. Plus récemment, elle a multiplié les formations spécialisées et mis en place une plate-forme de *e-learning* proposant des cours en ligne. Cela permet non seulement de maintenir et d'élargir le vivier de compétences relatives à la bonne exécution du TICE mais aussi de sensibiliser la prochaine génération d'experts sur la scène internationale. L'OTICE a également mis sur pied, en septembre 2013 au siège des Nations Unies à New York, un groupe de personnalités et d'experts éminents (*Group of Eminent Persons*) chargé d'étudier les possibilités d'avancement du processus de ratification du TICE à travers une approche novatrice et ciblée. Grâce à leur expertise, expérience et position politique, ce groupe de personnalités appuiera et complètera les efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité.

[Commission préparatoire du TICE](#)

[Integrated Field Exercise 2014](#)

UNION EUROPEENNE

La prise en compte de la sécurité radiologique au sein de l'UE

Le champ d'application de la sécurité nucléaire s'est sensiblement accru au plan multilatéral dans le cadre des sommets mondiaux sur la sécurité nucléaire depuis 2010. Cantonnée à la sécurisation des matières nucléaires lors du sommet de Washington au printemps 2010, la sécurité nucléaire s'est élargie au sommet de Séoul deux années plus tard, pour comprendre notamment depuis lors la sécurisation des sources et matières radioactives. Il s'agit d'une avancée importante à deux titres : d'abord, l'utilisation des sources et matières radioactives dans le monde étant plus large que celle des matières nucléaires, leur vulnérabilité est accrue, alors même que la probabilité d'actions de terrorisme radiologique, *via* la confection et la détonation de « bombes sales », est généralement perçue comme plus élevée que la probabilité d'actions de terrorisme nucléaire au sens propre. Ensuite, le sujet, de par son ampleur, est susceptible de mobiliser davantage d'Etats que le seul enjeu de la sécurité nucléaire. Ce fut bien le cas au sommet de Séoul en 2012 ainsi qu'au sommet de La Haye au mois de mars 2014. Les États participants au sommet de Séoul se sont engagés à créer des registres nationaux pour les sources radioactives. A La Haye, un « *gift basket* » sur la sécurité radiologique est apparu et le sujet des « *sources et matières radioactives* » a été mentionné dans le communiqué final de la rencontre. Même s'il n'existe pas à ce jour d'instrument multilatéral juridiquement contraignant sur la sécurité des sources et matières radioactives, cette préoccupation gagne du terrain de sommet nucléaire en sommet nucléaire.

A ce titre, l'UE bénéficie d'une certaine avance dans la perception du risque et dans la mise en place de solutions opérationnelles. Le risque de terrorisme NRBC est pris en compte par la Stratégie de 2003 ainsi que par la stratégie de contre-terrorisme adoptée en 2005. Par ailleurs, tous les États membres de l'UE ont mis en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité (avril 2004).

Dans le détail, la sécurité radiologique relève de nombreux instruments adoptés à plusieurs niveaux de l'Union. Au niveau d'EURATOM par exemple, le [règlement EURATOM No 1493/93](#) du Conseil du 8 juin 1993 concernait déjà les transferts de substances radioactives entre les États membres aux fins de radioprotection. La [directive 2003/122/ EURATOM](#) « a pour objet de prévenir l'exposition des travailleurs et de la population à des rayonnements ionisants résultant d'un contrôle inadéquat des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines et d'harmoniser les contrôles en place dans les États membres, en fixant des exigences spécifiques visant à garantir que chaque source est maintenue sous contrôle. » La [directive 2009/71/EURATOM](#) établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire des installations nucléaires comprend également la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. La [directive 2011/70/EURATOM](#) établit un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs. L'on peut également citer le [règlement du Conseil N°428/2009](#) qui institue un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage, qui prend en compte les « substances radioactives ». Par ailleurs, une [proposition de règlement du Conseil](#) établissant un système communautaire d'enregistrement des transporteurs de matières radioactives est en cours depuis 2011.

Il convient encore de noter, pour mémoire, la mise en place en 1987 du système ECURIE (*European Community Urgent Radiological Information Exchange*) suite à l'accident nucléaire de Tchernobyl. Ce système fonctionne depuis lors comme plateforme de notification en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

Au-delà de ces instruments, une « *task-force* » NRBC mise en place en février 2008 par la Commission a formulé en janvier 2009 264 recommandations et abouti à un plan d'action fin juin 2009. Baptisé « paquet NRBC », il prévoyait alors trois objectifs et axes de travail :

1. empêcher l'accès aux matières NRBC (prévention),
2. pouvoir déceler les matières NRBC pour prévenir les incidents ou y faire face (détection),
3. être en mesure de réagir efficacement aux incidents, le cas échéant (préparation et réaction).

Ce plan d'action engage à la fois la Commission et les États membres dans un effort conjoint destiné à promouvoir une culture commune de sécurité grâce à des évaluations communes de risques, la recherche, l'échange des meilleures pratiques, des exercices et des sessions d'entraînement communs, le volet « prévention » étant présenté comme « l'axe central du plan d'action ». Le « paquet NRBC » revendique d'être « tous risques » (« la réaction sera probablement la même, que l'événement NRBC soit accidentel ou intentionnel, d'origine humaine ou non »). Il prévoit dans le détail 124 actions qui doivent être mises en œuvre d'ici la fin de l'année 2015. 25 d'entre elles sont spécifiques aux risques nucléaires et radiologiques, et 67 sont partiellement pertinentes en matières nucléaire et radiologique. Toutes doivent être mises en œuvre par les États membres en collaboration avec des acteurs publics et privés, l'ensemble du processus étant coordonné par la Commission dans le cadre d'un groupe consultatif où tous les États membres sont représentés.

A ce jour, les principaux projets menés dans le cadre du « paquet NRBC » en matière nucléaire et radiologique sont la création d'un centre de formation (EUSECTRA) destiné aux responsables de la mise en œuvre réglementaire des instruments de sécurité nucléaire et radiologique des États membres, le développement d'un glossaire des termes techniques dans toutes les langues de l'UE, l'évaluation des instruments de modélisation et des systèmes de soutien à la décision à utiliser en cas d'émission de rayonnements, la comparaison et l'évaluation des équipements de détection radiologique, et l'évaluation de la base données de l'AIEA sur les trafics illicites (ITDB) afin d'améliorer la pertinence des informations contenues dans ce document pour soutenir les efforts de lutte contre les trafics au sein des États membres. D'autres projets portent sur l'échange d'informations et l'évaluation des pratiques de production de rapports sur les transactions suspectes entre pays membres, ainsi que sur l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de sécurité des transports de matières nucléaires et radiologiques.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

États-Unis : la controverse sur la construction de l'usine MFFF de Savannah River rebondit entre le Congrès et la Maison Blanche

Le 4 mars 2014, l'Administration Obama a présenté sa proposition de budget fédéral pour l'année 2015. Cette proposition doit ensuite être discutée par le Congrès. Chaque année, l'exercice offre l'occasion pour l'administration de faire passer un message politique et de présenter les orientations choisies. A ce titre, la proposition indique qu'une année d'évaluation du projet MOX de Savannah River rend nécessaire de trouver des solutions plus rapides et moins coûteuses pour traiter le surplus de plutonium américain de qualité arme issu de l'accord conclu avec la Russie en septembre 2000 (voir encadré). Selon les termes du résumé de la proposition budgétaire 2015, « *a review of this approach has determined that the MOX fuel approach is significantly more expensive than planned and it is not viable within the (fiscal year) 2015 funding levels (...). The Department of Energy is developing alternative approaches to plutonium disposition and will engage with stakeholders to determine a viable alternative. As a result, the MOX project will be placed in cold standby while an alternative approach is determined.* »

Dans un rapport publié en 2013, le GAO estimait que le projet avait pris trois années de retard (il devait être achevé initialement en 2016, devrait l'être en 2019) et que son coût de construction devrait être réévalué à 7,7 milliards de dollars (pour 4,9 milliards de dollars originellement prévus). Le projet a reçu 452,7 millions de dollars en 2012, 487,7 millions de dollars en 2013 et 343,5 millions de dollars pour l'année 2014 (budget voté en janvier 2014). A ce jour, la construction de l'usine MFFF est achevée à 60% et emploie 1800 personnes.

Dans un débat dont les tenants affichés sont essentiellement financiers et dont les arguments relèvent à la fois de politique intérieure et de politique extérieure, le sénateur républicain Lindsey Graham a fait valoir au mois de mars dernier : « *(The president's) decision to dramatically reduce funding for the MOX program, to a point that raises serious questions about its viability, represents a fundamental breach of trust with the residents of South Carolina* ». D'autres critiques – par la voix du représentant républicain Joe Wilson notamment - font valoir le respect de l'accord passé avec la Russie en 2000 dans un contexte de tension entre Washington et Moscou et alors que le projet MFFF est une avancée concrète en matière de non-prolifération nucléaire, comme en matière de sécurité nucléaire. Par ailleurs, une mise en veille de la construction générerait un coût excessivement élevé du fait des pénalités associées, de la perte des sommes engagées et de la nécessité de financer une solution alternative.

Le débat entre le Congrès et l'administration a rebondi au début du mois de juin, le comité des finances de la Chambre des représentants approuvant un projet de loi qui garantirait un budget de 345 millions de dollars pour continuer la mise en œuvre du projet MFFF dans la loi de finance 2015. Au mois de juillet, ce fut au sénateur républicain Tim Scott d'affirmer que le législateur pourvoierait à la poursuite de la construction de l'usine MFFF dans le budget 2015. Et le sénateur Graham d'ajouter : « *there's money for MOX (...). There is no cheaper alternative to MOX, and now is not the time to break an agreement with the Russians* ». La secrétaire à l'Energie Ernest Moniz n'a pas confirmé la poursuite du programme, mais il semble à ce jour que l'administration Obama risque de ne pas trouver assez de soutien ni à la Chambre des représentants ni au Sénat pour geler le programme en cours l'année prochaine.

Par ailleurs, la commission des finances du Sénat a également annoncé au début du mois de juin que le volet dépense de son projet de loi de finance pour 2015 prendrait en compte de nombreuses mesures afin de lutter contre les risques de terrorisme nucléaire et radiologique sur le territoire des Etats-Unis. En particulier, une disposition devrait prévoir que la NRC (*Nuclear Regulatory Commission*) établisse des normes minimales de sécurité pour les sources radiologiques dans les établissements médicaux et les installations industrielles. D'après la même annonce, « *recent investigations found that these sources are vulnerable to theft, and current regulations are not sufficient to protect the public against radiological terrorism.* »

Le recyclage du plutonium militaire à Savannah River

L'origine du projet de construction d'une usine destinée à fabriquer des assemblages MOX à Savannah River aux Etats-Unis remonte au mois de septembre 2000. Les Etats-Unis et la Russie signent alors un accord au titre duquel les deux parties s'engagent à éliminer 34 tonnes de plutonium déclarées en excès par rapport aux besoins de défense, pour les recycler sous forme de combustible à usage civil. En 2008, le département américain de l'Energie (DoE) conclut avec la joint-venture Shaw-AREVA MOX Services, LLC (créée par AREVA et le Groupe SHAW) un accord portant sur la construction d'une usine de fabrication de combustible MOX (mélange d'oxyde de plutonium et d'oxyde d'uranium) dans le cadre du programme de traitement du plutonium américain : l'usine MFFF (*Mixed-oxide Fuel Fabrication Facility*) sur le site nucléaire de Savannah River (Comté d'Aiken, Caroline du Sud).

Cette nouvelle usine doit à la fois permettre de respecter l'accord américano-russe sur l'élimination du plutonium conclu en 2000, de diminuer le risque de prolifération du plutonium, de réduire les coûts de stockage à long terme du plutonium, et de transformer une charge de plutonium en un combustible commercial. La construction de l'usine a été lancée en 2007.

Savannah River Site est un centre de traitement de matériaux nucléaires créé dans les années 1950 pour traiter les matériaux nécessaires au déploiement des armes nucléaires. Il n'y a plus aucun réacteur opérationnel sur le site qui a été reconverti dans les activités de recyclage des matériaux fissiles des armes nucléaires. Savannah River Site est exploité pour le DOE par la compagnie "Washington Savannah River" (WSRC), filiale à 100 % du groupe Washington Group International.

Sources : DoE, AREVA

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Les Etats-Unis accusent la Russie de violation du traité FNI

Alors que les tensions entre Moscou et Washington sont vives depuis le début de la crise en Ukraine, un nouveau sujet de désaccord vient s'ajouter à la liste. En effet, les Etats-Unis ont officiellement annoncé en juillet 2014 qu'ils estimaient que la Russie avait violé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) signé en 1987. Cette accusation intervient après plusieurs mois d'étude et d'analyse, puisque le Département d'Etat avait fait part de ses doutes au mois de mars 2014 (voir ONP n°90), sur un sujet ayant suscité son interrogation dès 2011.

Pour rappel, le Traité FNI a été signé par le président Reagan et le Secrétaire Général Gorbatchev le 8 décembre 1987 et prévoyait la destruction totale des missiles balistiques et de croisière, lancés depuis le sol, d'une portée de 500 à 5500 km ainsi que l'interdiction d'en déployer de nouveaux. Entré en vigueur en 1988, il a permis la destruction de 846 missiles américains et de 1846 missiles soviétiques. Le choix de renoncer définitivement à une catégorie entière d'armements s'explique par la crise provoquée dans les années 1970 par le déploiement des missiles SS20 sur le territoire des membres du Pacte de Varsovie. En effet, ces missiles, plus mobiles, plus précis et de plus grande portée que leurs prédécesseurs SS4 et SS5 et munis de trois têtes indépendantes, avaient suscité des réactions vives au sein de l'OTAN. En 1979, le Conseil des ministres de l'Alliance a décidé de suivre une stratégie à deux volets (« *dual-track strategy* »). D'une part, le déploiement de missiles balistiques de portée intermédiaire américains, les Pershing II, a été prévu en Europe occidentale. De l'autre, des négociations ont été lancées avec l'Union soviétique pour trouver une solution à la crise, aboutissant à la signature du Traité en 1987.



Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev suite à la signature du traité FNI, 1987

En matière de maîtrise des armements, le traité FNI a représenté une véritable avancée, puisqu'outre le fait qu'il soit le premier à interdire et ordonner la destruction d'une catégorie entière d'armes, il était aussi le premier à faire figurer des mécanismes de vérification, tout d'abord par inspections directes sur sites puis, après 13 ans de mise en place, par contrôles satellitaires. Bien qu'aucune partie n'ait procédé au déploiement de missiles à portée intermédiaire depuis la signature du Traité, plusieurs critiques ont été émises depuis une décennie, notamment côté russe. Ainsi, Moscou a témoigné, par des voix plus ou moins officielles, de son insatisfaction par rapport à un Traité qui n'est contraignant que pour deux Etats alors que d'autres pays peuvent se livrer à une prolifération balistique sur ce type de portée et aux frontières russes (en particulier la Chine). Par ailleurs, ce traité ne permettrait pas, selon les experts russes, à la Russie de contrer le projet de défense anti-missile déployé par l'OTAN en Europe.

Si les menaces d'un retrait unilatéral russe n'ont pas été menées à exécution, des essais réalisés sur plusieurs missiles ont fait naître des interrogations sur le respect du Traité par Moscou, en particulier depuis 2012. Ainsi, des essais, qui auraient été menés sur des portées comprises entre 500 et 5500 km, par le missile balistique intercontinental RS-26, ont fait dire à certains que si la lettre du traité n'était pas violée, son esprit l'était davantage puisque ces missiles pourraient être destinés à des cibles de portée intermédiaire (voir ONP n°91). Mais ce sont des essais sur des missiles de croisière qui ont déclenché des protestations officielles de la part de l'administration américaine.

Le rapport annuel 2014 du Département d'Etat, paru le 31 juillet, qui fait état de la violation, ne précise pas sa nature ni le nom du missile contesté. Il indique clairement en revanche, qu'après analyse des articles du Traité, « *the United States has determined that the Russian Federation is in violation of its obligations under the INF Treaty not to possess, produce, or flight-test a ground-launched cruise missile (GLCM) with a range capability of 500 km to 5,500 km, or to possess or produce launchers of such missiles* ». Les doutes existants sur le missile R-500, utilisant le système Iskander-K, de portée inconnue et monté sur véhicules routiers, ne semblent pas être officiellement corroborés, puisque des diplomates ont évoqué de manière informelle que le missile controversé ne serait pas déployé à ce jour. De plus, les informations circulées dans la presse estiment qu'il aurait été testé pour la première fois en 2008 (le R-500 aurait de son côté été déployé et testé dès 2007 et pourrait avoir été déployé en 2013 selon [Arms Control Today](#)).

Côté russe, ces accusations ont été jugées infondées. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères russe a déclaré le 28 juillet 2014 « qu'aucune preuve n'[avait] été apportée » et a fait mention de ses propres plaintes sur l'application par les Etats-Unis du Traité FNI.

Les options qui se présentent désormais à l'OTAN et plus particulièrement à l'administration américaine sont peu nombreuses. Se retirer formellement du Traité, comme le propose une minorité d'experts et de parlementaires, présenterait Washington comme à l'origine de son échec et profiterait vraisemblablement à Moscou. En effet, l'administration n'a pour l'instant aucun plan concernant la commande et le déploiement de missiles de portée intermédiaire. Outre qu'un tel équipement pèserait lourdement sur le budget de la Défense américaine, son déploiement serait de toute évidence problématique. Les pays d'Europe occidentale, déjà très perplexes dans les années 1980, refuseraient probablement d'accueillir ces missiles, réminiscences de la Guerre froide, sur leur sol. Plus à l'est, un déploiement serait peut-être envisageable politiquement, mais serait perçu comme une véritable provocation par la Russie. De même en Asie, le Japon et la Corée du Sud ne semblent pas vouloir devenir hôtes de tels missiles. La voix du dialogue est donc pour l'instant privilégiée : les présidents Obama et Poutine ont ainsi échangé à ce sujet par téléphone début août, et des représentants américains et russes devaient se réunir en septembre 2014 pour évoquer cette nouvelle controverse. Une visite officielle d'une délégation américaine est également prévue en septembre.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Point sur le désarmement chimique en Syrie

Le directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Ahmet Üzümcü, a annoncé au Conseil exécutif en juillet 2014 que les quelques 1300 tonnes de produits chimiques qui avaient été enlevées de Syrie par voie maritime avaient été transférées vers le roulleur Cape Ray et des sites de destruction situés aux Etats-Unis, en Finlande et au Royaume-Uni. Les effluents résultant de la neutralisation des produits chimiques sur le navire américain, incluant de l'ypérite et des précurseurs du sarin, devaient ensuite être transportés vers des sites en Finlande et en Allemagne, en vue de leur élimination. L'intégralité des produits chimiques de catégorie 1, représentant 1047 tonnes et incluant 133 tonnes d'isopropanol détruites sur site en Syrie, est désormais détruite, de même que plus de 80 % des produits de catégorie 2. La destruction de 12 anciens sites de production d'armes chimiques constitue la prochaine étape. 7 d'entre eux doivent être rasés et 5 structures souterraines scellées afin d'en interdire définitivement l'accès, quatre de ces sites étant par ailleurs situés dans des zones où il y a des problèmes de sécurité. Toutes les activités de destruction font l'objet d'un processus de vérification.

Malgré ce succès en matière de désarmement qui montre l'efficacité d'une approche multilatérale, il subsiste des incertitudes quant à la précision et l'exhaustivité des informations transmises dans la déclaration initiale syrienne, notamment concernant les quantités déclarées et certains aspects historiques du programme chimique. Lors d'une présentation au Conseil de sécurité des Nations Unies début septembre, Sigrid Kaag, à la tête de la mission conjointe entre l'OIAC et les Nations Unies supervisant la destruction des armes chimiques, a précisé que les autorités syriennes avaient soumis 4 amendements et qu'il subsistait des points devant être clarifiés. L'un de ces amendements, transmis le 14 juillet 2014, porte sur la déclaration d'un site de production de ricine situé dans une zone contrôlée par les rebelles (la ricine aurait été détruite avant l'entrée en vigueur de la Convention) et apporte des informations concernant deux sites de recherche et développement et des munitions non remplies. Le même jour, les autorités syriennes ont également déclaré comme abandonnées deux armes chimiques contenant du sarin et présentées comme ayant été récupérées en août 2013 par les forces gouvernementales dans une zone contrôlée par des rebelles. Les Etats-Unis, par la voie de Samantha Powers, présidente du Conseil de sécurité pour septembre, ont exprimé la crainte qu'il n'y ait non seulement des différences mais aussi des omissions dans la déclaration, avec le risque que des armes non déclarées puissent tomber entre les mains de rebelles de l'Etat islamique.

En outre, alors que le gouvernement syrien s'est engagé à ne pas employer d'armes chimiques en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (accession en 2013), des allégations d'emploi en 2014 d'armes chimiques à base de chlore ont été faites. Ce produit, disponible aisément en grandes quantités, possède de nombreuses applications industrielles. Utilisé pour ses propriétés suffocantes comme arme chimique au cours de la première guerre mondiale et lors d'attentats contre la population irakienne perpétrés en 2007 par des insurgés, le chlore ne fait pas partie des produits toxiques listés dans l'Annexe sur les produits de la Convention mais son usage à des fins malveillantes est néanmoins prohibé. L'article II de cette Convention inclut en effet un critère de destination générale, permettant de prendre en compte tous les produits chimiques toxiques et précurseurs sans pour autant entraver l'emploi non interdit des produits chimiques à double usage.

D'après le second rapport d'une Mission d'enquête mandatée par le directeur général de l'OIAC et établie fin avril 2014, les inspecteurs ont pu confirmer qu'un produit toxique avait été utilisé comme arme de façon « systématique et répétée » dans des villages du nord de la Syrie. En se fondant en particulier sur les descriptions, les propriétés physiques, les signes et symptômes après exposition, et la façon dont les patients répondaient au traitement, la Mission a conclu qu'il s'agissait très vraisemblablement de chlore, sous forme pure ou en mélange, le mandat de la Mission ne couvrant par ailleurs pas la recherche des auteurs. La Mission n'ayant pas pu recueillir de preuves sur le site d'une attaque, l'attaque de leur convoi ayant empêché qu'ils accèdent à l'un des villages concernés, les inspecteurs ont mené en dehors du territoire syrien des douzaines d'entretiens de victimes, témoins, primo-intervenants, et médecins. Ils ont également exploité d'autres sources telles que des rapports médicaux et des vidéos. Alors que le nombre d'attaques dont la survenue a été rapportée a diminué dans les mois ayant suivi l'instauration de cette Mission, une série de nouvelles allégations d'emploi a été faite au cours du mois d'août. La description de largage de bidons par hélicoptères a contribué à faire accuser le gouvernement syrien, puisqu'il est la seule partie en présence disposant de telles capacités.

Un intérêt pour l'emploi d'armes biologiques

D'après un article paru dans *Foreign Policy* en août 2014, des documents en arabe portant sur la fabrication d'armes biologiques à partir *Yersinia pestis*, l'agent responsable de la peste, ont été retrouvés dans un ordinateur portable saisi dans une cache de l'Etat islamique (EI) située en Syrie, à la frontière avec la Turquie. Il aurait appartenu à un ressortissant tunisien ayant rejoint un groupe de rebelles affilié à l'EI. Parmi les textes figurait également la fatwa de Fahir al-Fahd datant de 2003 et autorisant l'emploi d'armes de destruction massive. S'il reste difficile d'évaluer la capacité réelle de terroristes à mettre au point et disperser de manière efficace de telles armes, les avis des experts divergeant à ce propos, cette découverte traduit avant tout l'attrait que celles-ci continuent de représenter pour certains acteurs non-étatiques et montre que la menace perdure.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Négociations avec l'Iran : quel rôle et quelle influence pour les parlements nationaux ?

Grâce au renouvellement de l'accord intérimaire de Genève, il reste au P5+1 et à l'Iran quatre mois supplémentaires pour trouver un accord définitif et solutionner une crise qui dure depuis plus de dix ans. Mais alors que les principaux protagonistes conservent un certain degré d'optimisme, des voix plus critiques se font entendre de part et d'autre, provenant en particulier des plus conservateurs au sein des Parlements américain et iranien. À ce stade des négociations, il est donc important de comprendre l'influence dont disposent les législateurs dans les différents Etats réunis autour de la table et le rôle qu'ils peuvent jouer pour promouvoir ou faire dérailler un potentiel accord final.

Aux Etats-Unis, tout d'abord, les tensions entre le Congrès et l'administration Obama sont réelles et font redouter à certains que Wendy Sherman et son équipe ne reçoivent pas tout le soutien nécessaire à la poursuite d'un accord. Au niveau formel, tout d'abord, l'administration ne considère pas que l'accord final, s'il venait à être adopté, constituerait un traité officiel. Elle ne s'estime donc pas soumise à une ratification du Sénat. Cet avis n'est pas partagé par tous puisque le 23 juillet 2014, des sénateurs républicains ont introduit un [projet de loi](#) imposant au Président de notifier tout accord conclu avec l'Iran et offrant aux parlementaires l'occasion d'en empêcher la mise en œuvre et d'imposer de nouvelles sanctions.



R. Menendez, lors de l'audition de W. Sherman et S. Cohen le 29/07/2014

De même, l'administration et le Congrès sont en désaccord sur la manière de lever les sanctions en cas d'accord définitif. L'administration n'espère pas obtenir une levée des sanctions de nature législative, en raison de l'opposition affichée de nombreux parlementaires, y compris dans le camp démocrate. Pour autant, le Congrès voit défavorablement sa volonté de suspendre l'application de lois ou de déroger à leur application par « *executive orders* ». Sur ce point, les élections législatives de novembre ne font que compliquer les postures.

En plus de ces désaccords sur la forme, le fond est loin de faire consensus. Lors de l'audition des principaux négociateurs au Sénat le 29 juillet 2014, les législateurs ont marqué leur désapprobation à tout accord autorisant l'Iran à conserver ses capacités d'enrichissement. Certains ont également estimé qu'un accord définitif devait intégrer des questions telles que le programme balistique de Téhéran ou son soutien au terrorisme. Par ailleurs, une lettre signée par 344 parlementaires le 17 juin 2014 a attiré l'attention de la Maison Blanche sur la nécessité de préserver les sanctions qui ne sont pas liées au programme nucléaire iranien. Enfin, il est à noter que Robert Menendez, Président de la Commission Affaires Etrangères du Sénat, souhaite poursuivre une stratégie à deux volets : négocier mais également adopter de nouvelles sanctions. Ainsi, plusieurs projets de loi ont prévu de nouvelles sanctions depuis la signature de l'accord intérimaire, dont le plus commenté date du [19 décembre 2013](#) (Menendez-Kirk Bill) et le plus récent du [28 juillet 2014](#). Si le président Obama s'est engagé à y opposer son veto en cas de vote, c'est néanmoins l'arme la plus efficace pour le Congrès, et qui pourrait en cas de succès fortement compromettre le cycle de négociations en cours.

Du côté iranien, certaines problématiques similaires se posent, bien que le jeu politique et constitutionnel soit différent. Ainsi, le Parlement iranien procède sous le contrôle ultime du Conseil des Gardiens. Pour autant, à l'instar de la Constitution américaine, les articles 77 et 125 de la constitution spécifient que tout traité international, protocole, contrat ou accord doit être approuvé par l'Assemblée consultative islamique, aussi connu sous le nom de Majlis. Ce point a d'ailleurs été rappelé continuellement par les parlementaires iraniens durant les négociations nucléaires, et dernièrement par Esmaeel Kowsari, membre du comité sécurité et politique étrangère du Parlement, le 1er juillet 2014.

Malgré ses pouvoirs limités, il demeure donc important pour l'équipe de négociateurs d'obtenir le soutien des parlementaires. Alors que ceux-ci sont majoritairement conservateurs depuis les élections législatives de 2012, de fortes divergences traversent les groupes politiques et les partis eux-mêmes, que ce soit sur les questions intérieures ou étrangères. Enfin, il faut noter que le Parlement est actuellement présidé par Ali Larijani, ancien négociateur-en-chef du gouvernement Ahmadinejad. Sa personnalité et son expérience dans le domaine du nucléaire constituent des points notables qui peuvent avoir un impact sur le déroulé des négociations avec le P5+1.

À ce jour, Ali Larijani a soutenu le processus initié à Genève, en indiquant que le Parlement dans son ensemble cautionnait le principe de négociations, et ce malgré des différences sur les mesures acceptables dans un accord final. En effet, malgré les critiques de plusieurs parlementaires suite à l'accord de Genève, et en particulier des conservateurs les plus stricts du Front de la Résistance de la révolution islamique à l'origine de manifestations à l'hiver 2013, un certain consensus existe pour ne pas bloquer le travail de l'équipe de négociateurs.

Les sujets faisant débat sont donc pour l'instant des sujets secondaires, comme le rôle et la place des parlementaires au sein de l'équipe de négociateurs et sur le nucléaire en général. Fin juillet 2014, Ali Larijani aurait proposé au Comité national de sécurité de travailler sur un projet de loi global sur le nucléaire permettant de mettre en œuvre un éventuel accord. Les autres éléments pouvant faire débat concernent la fréquence des rapports de l'exécutif au Parlement sur ce dossier, mais aussi des points liés à la politique à mettre en place suite à la signature d'un accord, dont la question d'un rapprochement plus global avec les Etats-Unis, mais aussi des éléments de politique économique et sociétale.

Pour ce qui est des autres membres du P5+1, l'influence des parlementaires existe mais ne semble pas en mesure d'impacter le processus de négociations. Au niveau de l'Union Européenne, le Parlement reste saisi de la question (comme en témoigne une visite prévue d'une délégation au Majlis fin octobre 2014), mais le pouvoir de lever les sanctions reste du domaine du Conseil. Pour ce qui est de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, les parlementaires exigent d'être informés et le sont régulièrement. Leurs points de vue et avis peuvent peser sur les choix des négociateurs gouvernementaux. Cependant, ils n'ont pas le dernier mot et sont donc plus enclins à s'investir sur des éléments annexes, comme la question des droits de l'homme. Une situation analogue est observable du côté des autres membres du P5+1.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Bombs Away, Barry Blechman et Russell Rumbaugh, Foreign Affairs, août 2014

Cette [analyse](#) est l'occasion pour les deux experts du Stimson Center de prendre ouvertement position en faveur du retrait des armes nucléaires tactiques de l'OTAN de leurs bases européennes, en réfutant les arguments traditionnellement avancés en leur faveur.

Pour les deux experts, l'arsenal tactique de l'OTAN, actuellement déployé dans cinq de ses Etats membres, est un vestige de la Guerre froide qui ne présente pas d'intérêt militaire. En effet, il a été conçu à une époque où l'OTAN redoutait la supériorité conventionnelle soviétique en cas d'invasion en Europe occidentale. Désormais, les forces conventionnelles de l'Alliance sont nettement supérieures aux russes et mieux adaptées pour répondre à toute attaque sur le territoire.



Bombe nucléaire tactique B61 entreposée à proximité de son vecteur le F16 Fighting Falcon

L'argument qui leur consacre une valeur politique importante, symbolisant l'engagement des Etats-Unis auprès de ses alliés européens, est selon eux faible, puisque les forces stratégiques nucléaires américaines assurent bien plus efficacement leur fonction de dissuasion, même si elles sont situées hors d'Europe. Ils estiment que les crises récentes en Géorgie et en Ukraine ne viennent pas remettre en cause ce raisonnement, puisqu'elles semblent au contraire avoir démontré l'incapacité des forces nucléaires tactiques à dissuader la Russie d'intervenir sur le territoire de ses voisins. Ils remettent également en cause l'idée selon laquelle ce déploiement serait nécessaire pour assurer la crédibilité des alliances américaines en Asie, alliances qui fonctionnent en effet en l'absence de capacités nucléaires sur le sol du Japon ou de la Corée du Sud depuis 1991. Enfin, ils contestent la pertinence de conserver cet armement pour pouvoir négocier son retrait avec la Russie, solution qui leur semble improbable au regard de la crise actuelle.

Mais selon les deux chercheurs, le principal argument en faveur d'un retrait demeure le coût élevé nécessaire à la mise à niveau des bombes B-61 et au renouvellement des bombardiers F16, qui sous-tend l'adaptation du modèle F35 à une charge nucléaire. À leurs yeux, et dans un contexte budgétaire tendu à la fois aux Etats-Unis et en Europe, ces investissements ne sont pas prioritaires, et il serait plus utile d'allouer ces fonds à l'amélioration des capacités américaines stratégiques et conventionnelles. Ils estiment par exemple qu'acquérir de nouveaux bombardiers longue portée conventionnel serait plus justifié d'un point de vue militaire.

Cette position leur semble d'autant plus opportune que la question du déploiement des armes nucléaires tactiques en Europe ne fait pas consensus. Ainsi, à l'intérieur de l'OTAN, plusieurs pays remettent en cause ce choix, alors que les opinions publiques des pays européens concernés sont très partagées. Aux Etats-Unis également, des hauts gradés de l'Armée contestent le bien-fondé de réinvestir en faveur d'un équipement qui leur semble peu efficace sur le terrain.

B. Blechman et R. Rumbaugh concluent leur analyse en estimant que si les B61 devaient être modernisés et les F35 adaptés et déployés, la répartition des coûts entre les Etats-Unis et le reste de l'Alliance devrait être plus équitable.

Cet appel à un retrait unilatéral est de plus en plus fréquent dans la littérature américaine. Ainsi, Hans Kristensen l'a récemment défendu dans un [article](#) publié dans le *Bulletin of the Atomic Scientists*, alors que ce même journal publiait en juillet 2014 un [réquisitoire](#) allant dans le même sens sous la plume de Tom Sauer. Kingston Reif s'est aussi exprimé dans ce [sens](#). À noter néanmoins les avis divergents de Brent Scowcroft, Stephen Hadley et Frank Miller dans un [éditorial](#) publié par le *Washington Post* en août 2014.

Ukraine Crisis and Control of Weapons of Mass Destruction, Oliver Meier, SWP Comments 2014/C 30, juin 2014

Dans cet [article](#), Oliver Meier se penche sur les impacts de la crise en Ukraine sur la maîtrise des armements, et plus particulièrement sur la politique allemande en la matière. Il note ainsi que les relations entre la Russie et l'OTAN, froides avant le début de la crise du fait du blocage du discours stratégique sur la réduction des armements et de désaccords sur la défense anti-missile de l'OTAN, se sont largement détériorées suite au début du conflit en Ukraine, alors que dans le même temps, les Etats-Unis ont dénoncé des violations du traité FNI par la Russie.

Ces événements ont selon le chercheur plusieurs conséquences sur la maîtrise des armements et la non-prolifération. Tout d'abord, ils accentuent les discussions à l'intérieur de l'OTAN sur l'opportunité de déployer des missiles nucléaires tactiques dans les nouveaux Etats membres, ainsi que sur le rôle de la défense antimissile déployée par l'Alliance. Les tensions actuelles peuvent également selon lui remettre en cause la valeur des garanties de sécurité faites aux Etats non-détenteurs de l'arme nucléaire, du fait de la violation par la Russie du Mémoire de Budapest signé en 1994. En revanche, il note que la Russie est restée un partenaire fiable en matière de non-prolifération, que ce soit sur le dossier iranien au sein du P5+1 ou sur la question de la sécurisation des matières nucléaires.

Pour autant, la crise de confiance entre occidentaux et russes vient compliquer, aux yeux d'Oliver Meier, les objectifs allemands en matière de maîtrise des armements. Dans ce contexte, il recommande aux autorités allemandes de poursuivre une politique centrée sur le renforcement des régimes de maîtrise des armements existants et une poursuite des efforts déployés par le P5+1 pour afficher unité et coopération. Au sein de l'OTAN, il estime que l'Allemagne doit user de son influence pour pousser à une clarification des postures nucléaires, particulièrement en matière d'armes tactiques, un réexamen de la défense anti-missile et un abandon des exercices utilisant des capacités nucléaires.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Iran Sanctions: What the United States Cedes in a Nuclear Deal

Alors que l'accord intérimaire signé avec l'Iran a été prolongé de quatre mois, huit *think tanks* américains ont choisi de s'associer pour travailler sur les conséquences potentielles d'un accord final. Ces structures (U.S. Institute of Peace, RAND, le Woodrow Wilson International Center for Scholars, l'Arms Control Association, le Center for a New American Security, le Stimson Center, le Partnership for a Secure America, et le Ploughshares Fund) ont notamment lancé une série de trois événements publics en 2014 ayant pour objet les contours possibles de l'accord attendu.

Ce troisième volet, organisé en collaboration entre l'USIP et le CNAS le 8 juillet 2014, s'est consacré à l'étude des sanctions et la manière dont elles pourraient être levées suite à un accord final. Il a réuni autour de Robin Wright (USIP) Suzanne Maloney (Brookings Institution), Kenneth Katzman (Congressional Research Service) et Elizabeth Rosenberg (CNAS).



Crédits : CNAS.org

Après avoir rappelé quelques chiffres clés, et en particulier le coût estimé à 100 milliards de dollars des sanctions cumulées depuis 2011, les experts ont insisté sur la complexité du régime de sanctions actuel (qui n'est pas uniquement lié au programme nucléaire mais remonte à la crise des otages de 1979) et les principaux défis liés à son assouplissement. Ainsi, les intervenants se sont accordés pour dire que tout allègement des sanctions américaines, et en particulier des grandes lois de 1996 et 2010, était improbable dans le court terme. Les négociations risquent donc davantage, à leurs yeux, de porter sur les sanctions « secondaires » qui affectent notamment les entreprises étrangères commerçant avec l'Iran ainsi que l'accès des compagnies iraniennes au marché financier international. Kenneth Katzman a insisté sur la possibilité pour l'administration américaine de s'engager à dispenser les entreprises d'appliquer les sanctions américaines, sans promettre des abrogations législatives, mais les autres intervenants ont jugé cette option difficilement acceptable par Téhéran.

Elizabeth Rosenberg a évoqué la nécessité de faire comprendre à l'Iran qu'un accord ne serait pas suivi d'une campagne massive d'investissements dans le pays, car les acteurs privés risquent de rester frileux devant les incertitudes liées aux négociations, la complexité d'un système où seule une partie des sanctions serait levée, un environnement d'affaires peu favorable et une possibilité forte de se voir sanctionner par le gouvernement américain tant que les sanctions n'auront pas été abrogées officiellement. Le P5+1 doit donc selon elle rester prudent dans ses promesses s'il ne veut pas perdre sa crédibilité, une nécessité soulignée également par Suzanne Maloney qui a rappelé la déception iranienne de 2005 qui avait conduit à sa reprise de l'enrichissement. Les deux expertes se sont par ailleurs accordées sur l'impératif de coordonner toute action visant à alléger les sanctions (notamment entre l'Union Européenne et les Etats-Unis) pour éviter des conflits juridiques et permettre aux mesures d'avoir l'effet escompté. Elles ont également évoqué le rôle particulier des Européens, qui, selon elles, restent des partenaires privilégiés pour Téhéran et auront sans doute plus de latitude dans la levée des mesures restrictives, notamment du fait du poids de l'entreprise SWIFT.

En conclusion, la modératrice a noté que l'accord intérimaire n'avait pas offert à Téhéran de garanties majeures, au-delà d'un accès limité à ses propres fonds bloqués à l'étranger, d'où de fortes attentes politiques en Iran pour voir les négociations aboutir et observer un impact positif sur l'économie iranienne. Mais toute levée, même partielle, des sanctions, sera selon elle très longue, même dans le meilleur des cas, comme l'illustre l'exemple de l'Afrique du Sud avec qui des rapports commerciaux normaux n'ont pu être liés que des années après la fin de l'Apartheid. La prise en compte de ces difficultés devrait selon elle rassurer les sceptiques au sein du P5+1 qui redoutent une perte de tout moyen de pression suite à la signature d'un accord, tout en anticipant une déception iranienne liée à la complexité du processus.

AGENDA

CONFÉRENCES

24/10/2014 : **Compliance issues in the BTWC**, Wilton Park, Wiston House, Royaume-Uni

20/10/2014 : Arms Control Association Annual Event, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C.

15-19/12/2014 : **Nuclear non-proliferation: preparing for the 2015 NPT Review Conference**, Wilton Park, Wiston Hall, Royaume-Uni

EVENEMENTS

22/09/2014 : **Conférence Générale**, AIEA, Vienne, Autriche

20-24/10/2014: **Symposium on International Safeguards: Linking Strategy, Implementation and People**, IAEA/ESARDA/INMM, Vienne, Autriche

11/2014: **Exercice d'inspection sur site en Jordanie**, organisé par l'OTICE (Integrated Field Exercise 2014)

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS (rédacteur en chef); Emmanuelle Maitre, Chargée de recherche, FRS (rédaction – diffusion); Elisande Nexon, Chargée de recherche, FRS (rédaction), Sylvain Fanielle, chercheur associé (rédaction)

Contact : b.hautecouverture@frstrategie.org